



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer de la prostate

Question écrite n° 101975

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les insuffisances de la politique de santé en matière de dépistage du cancer de la prostate qui est le plus fréquent des cancers masculins et touche principalement les hommes de plus de cinquante ans. Actuellement, en l'absence de dépistage organisé, une pratique de dépistage individuel par le dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA) sérique total s'est développée en France et a permis, dans un nombre important de cas, un traitement précoce et efficace de la maladie. Mais s'agissant d'une démarche purement volontariste qui ne tient qu'au seul niveau d'information et à la seule vigilance des personnes concernées, beaucoup d'individus « à risques » échappent à toute détection et peuvent être confrontés par la suite à des formes de cancer avancées. Saisie par la Direction générale de la santé, l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation en santé (ANAES) devait fournir des recommandations sur les critères du dépistage individuel par le dosage du PSA sérique total. Il lui demande quelles sont les conclusions de cette étude et quelles sont les conséquences que le Gouvernement entend en tirer.

Texte de la réponse

Comme le souligne le dernier rapport en date de 2004 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES), les bénéfices attendus du dépistage du cancer de la prostate à l'aide du dosage PSA (antigène prostatique spécifique) ne sont pas encore clairement démontrés. En effet, le test actuellement disponible ne s'avère pas suffisamment efficace. Par ailleurs, la prise en charge, en cas de détection, est complexe, invasive et est associée à des événements indésirables relativement fréquents (impuissance, incontinence...). Ainsi, les conditions à réunir pour pouvoir lancer un programme de dépistage généralisé à une tranche d'âge de population ne semblent pas encore être réunies. L'expérience américaine a montré que le dépistage du cancer de la prostate par le dosage PSA augmentait l'incidence de cette pathologie sans pour autant en diminuer la mortalité, d'où le risque d'un certain surdiagnostic. Celui-ci (annonce d'un cancer qui ne se serait pas manifesté pendant la vie d'une personne) est estimé par les experts de 25 % à 50 %. Enfin, des études sont en cours afin d'apporter plus d'informations sur le test PSA : une étude européenne (ERSPC) incluant deux départements français le Tarn et l'Hérault ; une étude américaine (PLOC). En attendant les résultats de ces études, la priorité est actuellement donnée à la qualité de l'information du patient désirant effectuer un dépistage individuel ainsi que sur des recommandations de bonnes pratiques pour la prise en charge de cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101975

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 février 2007

Question publiée le : 8 août 2006, page 8268

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1931